



# Mémo sur le financement de la réindustrialisation

Le mémo présente principalement les dispositifs publics de financement destinés à la réindustrialisation (création d'une usine, extension, développement de l'activité industrielle), y compris des outils publics destinés à mobiliser des fonds privés.

Février 2026

→ [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)



**L'action publique est depuis 2017 pleinement engagée en faveur de la réindustrialisation.** Face à la nécessité de relancer notre économie, aux tensions croissantes sur les chaînes d'approvisionnement, et à l'impératif de mettre en œuvre la transition écologique, le soutien à l'industrie constitue l'une des priorités des politiques publiques. Des moyens ambitieux sont déployés pour soutenir les entreprises dans leurs projets de création, d'extension ou de développement d'activités industrielles.

**Pour concrétiser cette ambition, les pouvoirs publics ont mis en place un ensemble de dispositifs de financement.** Ces outils, parfois méconnus, constituent des leviers essentiels pour faciliter l'émergence et la réalisation de projets industriels. Au regard de la diversité des besoins des industriels, du financement du foncier à celui du développement à l'international, en prenant en compte les besoins de décarbonation ou d'extension d'usine, un éventail d'outils adaptés a été développé afin de couvrir l'ensemble des enjeux des porteurs de projets.

**Ce guide permet de présenter des solutions de financement accessibles aux projets industriels.** Destiné à la fois aux administrations et aux entreprises, il propose une cartographie des aides publiques disponibles afin de permettre à chaque acteur de trouver les réponses adaptées à ses besoins, et ainsi contribuer activement à la revitalisation de notre tissu industriel.

**Ce guide vise à présenter les principaux dispositifs de financement de la réindustrialisation, mais n'a pas vocation à être exhaustif. De plus, les dispositifs présentés sont trans-sectoriels, en complémentarité des outils dédiés à chaque secteur.**

# Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>4</b>
<b>1. FINANCER SON FONCIER</b> .....	<b>6</b>
Mesure « Recyclage foncier » du Fonds Vert (Préfectures de région et Ademe).....	6
Financement pour l'aménagement et la revitalisation des friches (Banque des Territoires) .....	6
Financer l'acquisition d'un immeuble existant avec travaux ou la construction d'un immeuble (crédit-bail immobilier – Bpifrance) .....	6
Financement de l'immobilier industriel (Banque des Territoires) .....	6
<b>2. FINANCER SON USINE OU SON EXTENSION D'USINE</b> .....	<b>7</b>
<i>Les subventions et avances remboursables</i> .....	7
Financer sa première usine (AAP « Première Usine » France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance).....	7
Financer un projet d'innovation en région en prévision d'une ouverture/extension d'usine (France 2030 Régionalisé, opéré pour le compte de l'Etat et les régions par Bpifrance et la Banque des Territoires) .....	7
Financer un projet d'investissement contribuant à soutenir l'industrialisation de chaînes de valeur stratégiques pour la transition écologique (Territoires d'industrie en transition écologique ; Ademe) .....	8
<i>Les prêts</i> .....	8
Financer les dépenses matérielles, immatérielles et l'accroissement du BFR liés à une usine innovante (prêt PNI – Bpifrance) .....	8
Financer l'augmentation de la capacité de production ou le renouvellement des équipements (prêt à moyen ou long terme classique – Bpifrance) .....	8
<i>Les fonds propres</i> .....	9
Financer l'industrialisation d'une technologie innovante (fonds « Sociétés de Projets Industriels » ou fonds SPI, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance) .....	9
Financer l'industrialisation de produits sans technologies de rupture mais avec une différenciation forte (fonds amorçage industriel – Bpifrance).....	9
Bénéficier d'un apport en quasi-fonds propres pour les industries à fort impact territorial (financement au cas par cas – Banque des Territoires) .....	9
Financer un projet innovant d'infrastructure ou un portefeuille d'actifs ou d'équipements innovants (tiers financement) dans le secteur de la transition écologique (France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par ADEME Investissement) .....	10
<i>Les garanties publiques</i> .....	10
Favoriser le financement d'opérations présentant un intérêt stratégique pour l'économie française (Garantie des projets stratégiques, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance) .....	10
<b>3. FINANCER LE DEVELOPPEMENT DE SON ACTIVITE INDUSTRIELLE</b> .....	<b>11</b>
<i>Les prêts</i> .....	11
Financer un bien mobilier à usage professionnel (Crédit-bail mobilier – Bpifrance).....	11
Conforter sa structure financière dans le cadre d'un investissement (Prêt croissance - Bpifrance) .....	11
Financer des projets ou programmes d'investissement ciblés dans les priorités de la Banque Européenne d'Investissement (financements directs – BEI).....	11
Financer l'innovation en amont du lancement industriel ou commercial d'un projet industriel (Prêt Innovation bonifié Nouvelle industrie – Bpifrance) .....	12
Financer son besoin de trésorerie et les premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché pour les TPE et PME (Avance+ Préfinancement de marchés pour les TPE et PME – Bpifrance) .....	12
Financer son besoin de trésorerie et les premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché pour les start-ups industrielles (Fonds de garantie des start-up industrielles – Bpifrance) .....	12
<i>Les crédits d'impôt</i> .....	13

Financer le développement de capacités de production dans 4 filières clés de la transition énergétique : batterie, éolien, panneaux solaires, pompes à chaleur (C3IV ; DGFIP).....	13
<b>Bénéficiaire d'un accompagnement pour développer son activité industrielle.....</b>	<b>13</b>
Disposer d'un soutien pour assurer l'industrialisation des innovations (Diag Amorçage industriel – Bpifrance) .....	13
Disposer d'un soutien pour définir sa stratégie d'industrialisation et identifier des opportunités commerciales (Accélérateur Néo Startups Industrielles – Bpifrance) .....	14
<b>4. FINANCER SON DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL.....</b>	<b>14</b>
<b>Les garanties publiques .....</b>	<b>14</b>
Sécuriser le financement de son développement international (Assurance-Export – Bpifrance) .....	14
Développer son activité à l'international en utilisant les engagements par signature (Garantie Internationale Court Terme – Bpifrance) .....	15
<b>Prêts .....</b>	<b>15</b>
Développer les ventes des entreprises françaises sur les marchés étrangers (crédit export – Bpifrance) .....	15
<b>Aides directes.....</b>	<b>15</b>
Financer des études de faisabilité ou des projets démonstrateurs de technologies vertes et innovantes (Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) – Direction générale du Trésor).....	15
<b>5. SECURISER LES INVESTISSEMENTS DE SES FINANCEURS PRIVES.....</b>	<b>16</b>
<b>Garanties .....</b>	<b>16</b>
Garantir l'investissement des fonds d'investissement réalisés au capital de TPE/PME françaises (garantie de fonds propres – Bpifrance) .....	16
Garantir un prêt destiné à augmenter son besoin en fonds de roulement dans les phases de conception et développement de nouveaux produits ou services (garantie innovation – Bpifrance) .....	16
<b>Fonds propres .....</b>	<b>17</b>
Augmenter le nombre de fonds d'investissement à vocation industrielle (fonds national de venture industriel – Bpifrance) .....	17
<b>6. FINANCER UN PROJET INDUSTRIEL DE DECARBONATION .....</b>	<b>17</b>
<b>Aides directes.....</b>	<b>17</b>
Financer un projet de déploiement de technologies innovantes destinées à réduire les émissions de GES (Innovation Fund – Commission européenne).....	17
<b>Les garanties.....</b>	<b>17</b>
Garantir les projets de décarbonation (Obligation Transition – Etat) .....	17
Faciliter le financement des projets verts des entreprises en transition et encourager la croissance des entreprises offreuseuses de solutions satisfaisant les critères d'éligibilité des parcours Token Garantie Verte (Garantie Développement Vert – Etat).....	18
<b>Les prêts .....</b>	<b>18</b>
Financer le développement d'un projet de transition écologique et énergétique (Prêt vert – Bpifrance) .....	18
Financer un projet d'énergies renouvelables ou dans le secteur de l'environnement (Prêt énergie environnement – Bpifrance) .....	18
Financer les projets de transition écologique et énergétique (Prêt Industrie Verte - Etat) .....	19
<b>Les fonds propres .....</b>	<b>19</b>
Financer l'efficacité et la performance énergétique des bâtiments (Banque des Territoires).....	19

## 1. Financer son foncier

### Mesure « Recyclage foncier » du Fonds Vert (Préfectures de région et Ademe)

Lien : [Candidature AAP "Recyclage foncier"](#)

Cibles : Collectivités territoriales, aménageurs publics, entreprises privées (sous réserve de l'accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement).

Projets attendus : Projets de recyclage de friches urbaine, commerciale, (aéro-)portuaire, ferroviaire ou routière, industrielle, militaire ou minière, et plus généralement d'un espace foncier déjà artificialisé mais sous-utilisé. Financement dans le cadre de subventions pour des opérations dont les bilans économiques restent déficitaires. Peuvent être financés : les études, acquisitions foncières, travaux de démolition ou déconstruction, de dépollution, de réhabilitation de bâtiment, de restauration écologique des sols (notamment aux fins de renaturation), ou d'aménagement.

Montant : Le minimum de financement assuré par le porteur de projet est de 20%.

### Financement pour l'aménagement et la revitalisation des friches (Banque des Territoires)

Lien : [Financement pour l'aménagement, la revitalisation des friches et l'immobilier industriel](#)

Cibles : Industriels porteurs de projets, tiers investisseurs, collectivité locale ou entreprise publique locale.

Projets attendus : Investissement dans des véhicules dédiés au portage, reconversion et commercialisation de friches à fort potentiel de reconversion et pouvant accueillir des activités industrielles. Intervention potentielle de manière intermédiaire des fonds de dépollution partenaires de la Banque des Territoire.

Montant : Investissements directs minoritaires, en fonds propres et quasi-fonds propres, ou intermédiés.

### Financer l'acquisition d'un immeuble existant avec travaux ou la construction d'un immeuble (crédit-bail immobilier – Bpifrance)

Lien : [Crédit-Bail immobilier](#)

Cibles : Entreprises industrielles (et non-industrielles).

Projets attendus : Investissement immobilier avec ou sans travaux.

Montant : 100 % de l'investissement immobilier.

Durée : 8 à 15 ans.

### Financement de l'immobilier industriel (Banque des Territoires)

Lien : [Financement pour l'aménagement, la revitalisation des friches et l'immobilier industriel](#)

Cibles : Entreprises industrielles, tiers investisseurs.

Projets attendus : Investissement dans les projets d'immobilier industriel via des sociétés immobilières.

Montant : Investissement directs minoritaires, avec un ou plusieurs partenaires, en fonds propres et quasi-fonds propres dans des sociétés immobilières portant les murs de l'usine.

## 2. Financer son usine ou son extension d'usine

### Les subventions et avances remboursables

**Financer sa première usine (AAP « Première Usine » France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance)**

Lien : [Appel à projets « Première Usine »](#)

Cibles : PME, startups industrielles.

Projets attendus : Le projet doit consister en une première industrialisation d'un produit innovant (première unité de production industrielle ; ligne pilote ; nouvelle usine portée par une PME exerçant déjà une activité industrielle, lorsque le projet présenté correspond pour elle à la première industrialisation d'une production innovante en rupture de son activité existante). Il s'agit ici de financer l'outil de production.

Montant : Entre 20% et 30% des dépenses éligibles, réparti entre subventions (50%) et avances remboursables (50%).

**Financer un projet d'innovation en région en prévision d'une ouverture/extension d'usine (France 2030 Régionalisé, opéré pour le compte de l'Etat et les régions par Bpifrance et la Banque des Territoires)**

Lien : Voir par Région. Présentation nationale : [France 2030 Régionalisé : 1 milliard d'euros pour faire émerger des projets innovants sur tout le territoire | info.gouv.fr](#)

Cibles : PME/ETI innovantes (R&D, phases de faisabilité et pré-industrialisation).

Projets attendus :

- Projets d'innovation : une aide à la conception d'innovations, en phase d'étude de faisabilité ou de développement expérimental
- Projets filières : un soutien à la structuration de filières régionales clés par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&D
- Projets collaboratifs R&D (I-Démo Régionalisé) : un soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement conduits par un consortium qui rassemble au minimum deux partenaires industriels ou de services dont une PME ou une ETI et un partenaire de recherche, aux effets diffusants et intégrateurs au sein d'une filière
- Formations innovantes : un soutien à l'ingénierie de projets partenariaux de formations professionnelles pour l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles.

Montant : 1 Md€ au niveau national, décliné par régions et par axes, sous forme de subventions et/ou avances remboursables en fonction de la maturité des projets accompagnés.

## **Financer un projet d'investissement contribuant à soutenir l'industrialisation de chaînes de valeur stratégiques pour la transition écologique (Territoires d'industrie en transition écologique ; Ademe)**

Lien : [Territoires d'industrie en transition écologique](#)

Cibles : Toute entreprise située en périmètre « Territoires d'industrie », et sous réserve que le projet respecte les règles européennes applicables aux aides d'Etat.

Projets attendus : Investissements industriels structurants et ambitieux sur le plan environnemental (par exemple, projet exemplaire en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources, de décarbonation, recours à des matériaux biosourcés, etc.), qui contribuent à l'émergence, au renforcement et/ou à la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique.

Montant : En fonction du projet (assiette minimale de 400 000€).

Type de financement : 100% de subvention.

## **Les prêts**

### **Financer les dépenses matérielles, immatérielles et l'accroissement du BFR liés à une usine innovante (prêt PNI – Bpifrance)**

Lien : [Prêt Nouvelle Industrie](#)

Cibles : PME ou ETI innovantes.

Projets attendus : Dépenses matérielles, immatérielles et l'accroissement du BFR liés au démonstrateur industriel, d'usine pilote ou de création d'une nouvelle usine d'industrialisation d'une technologie innovante.

Montant : De 3 M€ à 15 M€.

Durée : 10 à 15 ans, dont un différé d'amortissement en capital de 3 ans maximum.

### **Financer l'augmentation de la capacité de production ou le renouvellement des équipements (prêt à moyen ou long terme classique – Bpifrance)**

Lien : [Prêt à Moyen ou Long Terme Classique](#)

Cibles : Toutes les entreprises de droit français.

Projets attendus : Financement d'acquisition de matériels, d'investissements incorporels (brevets, droit au bail, etc), BFR de croissance.

Montant : Minimum de 50 000 €.

Durée : 2 à 15 ans.

## Les fonds propres

### Financer l'industrialisation d'une technologie innovante (fonds « Sociétés de Projets Industriels » ou fonds SPI, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance)

Lien : [Sociétés de Projets Industriels](#)

Cibles : Phase de pré-industrialisation d'une technologie innovante portée par des acteurs établis en France sans contrainte de taille (de la start-up aux grands groupes).

Projets attendus :

- Industrialisation d'une technologie innovante, contribuant directement ou indirectement au développement durable, indépendamment de la filière ou du secteur.
- Transformation des modes de production, avec par exemple la reconception complète 4.0 d'un site industriel.

Montant : Tickets de 10 M€ à plus de 140 M€.

### Financer l'industrialisation de produits sans technologies de rupture mais avec une différenciation forte (fonds amorçage industriel – Bpifrance)

Lien : [Pôle Investissement Amorçage Industriel](#)

Cibles : Startups ou PME industrielles innovantes sur des marchés déjà matures, souhaitant produire ou faire produire en France.

Projets attendus : Des startups et PME industrielles :

- développant des produits ou procédés innovants ne reposant pas sur des technologies de rupture, mais avec une différenciation forte par rapport aux solutions existantes
- amorçant une phase d'industrialisation et de commercialisation après validation du prototype par des premiers clients
- projetant une part significative de la production en France, en propre ou en sous-traitance
- ayant un risque technologique et réglementaire modéré permettant un développement rapide

Montant : Tickets de 500 k€ à 2 M€ de l'amorçage à la série A.

### Bénéficiaire d'un apport en quasi-fonds propres pour les industries à fort impact territorial (financement au cas par cas – Banque des Territoires)

Lien : [Offre de financement de la Banque des Territoires](#)

Cibles : Tous types d'entreprises, dont entreprises industrielles.

Projets attendus : Majoritairement les petites et moyennes industries avec des projets de développement à externalité positive et impact pour le territoire.

Montant : Investissement minoritaire en fonds propres ou quasi-fonds propres.

**Financer un projet innovant d'infrastructure ou un portefeuille d'actifs ou d'équipements innovants (tiers financement) dans le secteur de la transition écologique (France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par ADEME Investissement)**

Lien : [ADEME Investissement](#)

Cibles : Sociétés de projet ou porteurs de projets.

Projets attendus : Projets présentant les caractéristiques suivantes :

- Modèle d'affaires de type infra (exploitation d'une infrastructure, d'un maillage de sites ou d'un portefeuille d'actifs / d'équipements) ou déploiement d'un schéma de tiers financement ;
- Stade de la première commercialisation (ou, au cas par cas, phase de forte accélération) ;
- Impact environnemental fort, dans tous les secteurs de la transition écologique ;
- Potentiel de répliquabilité.

Montant : Tickets entre 5 M€ et 40 M€ en fonds propres et/ou quasi-fonds propres. Participation minoritaire.

## Les garanties publiques

**Favoriser le financement d'opérations présentant un intérêt stratégique pour l'économie française (Garantie des projets stratégiques, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance)**

Lien : [Garantie des projets stratégiques](#)

Cibles : Entreprise établie en France (fournisseur, investisseur, exploitant, prestataire, sous-traitant, financeur, client ou concessionnaire) ; Etablissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'assurance et de réassurance, mutuelles et institutions de prévoyance françaises et étrangères.

Projets attendus :

L'opération garantie doit satisfaire au moins l'un des critères suivants :

1. Filière essentielle à la sécurité nationale et à l'apport en ressources énergétiques et de matières premières ;
2. L'absence de réalisation de l'opération représenterait un risque pour l'économie nationale, un secteur ou une filière économique ;
3. Générer un avantage compétitif pour le pays ;
4. Développement de l'activité des entreprises françaises ;
5. Pénétration d'un marché sectoriel ou géographique à fort potentiel de croissance.

Montant : Quotité garantie à 80%, l'assuré doit garder à sa charge 5% minimum de quotité non garantie. Le montant global de l'opération doit être supérieur à 10M€.

### 3. Financer le développement de son activité industrielle

#### Les prêts

##### Financer un bien mobilier à usage professionnel (Crédit-bail mobilier – Bpifrance)

Lien : [Crédit-Bail Mobilier](#)

Cibles : Entreprises de toutes tailles, de tout âge.

Projets attendus : Acquisition de matériels d'équipement, véhicules utilitaires et industriels, matériel informatique, machine-outil, neuf ou d'occasion, etc.

Montant : Minimum 70 k€ HT.

Durée : Généralement de 3 à 7 ans. Une durée supérieure est possible au cas par cas, en fonction de la nature du matériel financé.

##### Conforter sa structure financière dans le cadre d'un investissement (Prêt croissance - Bpifrance)

Lien : [Prêt Croissance](#)

Cibles : Programmes d'investissement (matériel et immatériel) et croissance externe des PME et ETI.

Projets attendus : L'assiette du prêt est constituée par :

- des investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), formation et recrutement des équipes, prospection de nouveaux marchés, dépenses de communication, etc.
- des investissements corporels ayant une faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique, etc.
- achat de titres, dans le cadre d'une opération de croissance externe d'un groupe existant permettant à celui-ci d'être majoritaire.
- augmentation du besoin en fonds de roulement générée par le projet de développement.

Montant : Entre 50 k€ et 5 M€

Durée : 3 à 7 ans. La durée peut être étendue jusqu'à 10 ans pour les bénéficiaires du secteur industriel et du BTP.

##### Financer des projets ou programmes d'investissement ciblés dans les priorités de la Banque Européenne d'Investissement (financements directs – BEI)

Lien : [Prêts destinés au secteur privé](#)

Cibles : Grandes entreprises ou groupes, entreprises de taille intermédiaire, SPV (sociétés de projet pour les financements sur projet).

Projets attendus : Plusieurs options de financement (prêts, financement sur projet, dette hybride d'entreprise) pour des projets ou programmes qui correspondent à une ou plusieurs priorités de la BEI (climat et durabilité environnementale ; financement du développement ; innovation, transition

numérique et capital humain ; sécurité et défense ; énergies durables et ressources naturelles ; villes et régions durables ; etc).

Montant : Au cas par cas, pour des projets supérieurs à plusieurs dizaines de M€.

### **Financer l'innovation en amont du lancement industriel ou commercial d'un projet industriel (Prêt Innovation bonifié Nouvelle industrie – Bpifrance)**

Lien : [Prêt Innovation bonifié nouvelle industrie](#)

Cibles : PME et ETI (<2000 ETP).

Projets attendus : Prêt pour un projet d'innovation portant sur des activités de recherche, développement et innovation avant une phase de lancement industriel ou commercial. Le Prêt Innovation bonifié Nouvelle Industrie finance les dépenses liées aux projets d'innovations technologiques incrémentales ou nouvelle génération portant sur des activités de recherche industrielle, développement expérimental, d'innovation de procédé ou d'organisation ou des études de faisabilité.

Montant : Aide sous forme de prêt d'un montant maximum de 3 M€ dans la limite du double des fonds propres et quasi-fonds propres de l'emprunteur.

Durée : 5 à 8 ans dont le différé d'amortissement compris entre 12 et 36 mois.

### **Financer son besoin de trésorerie et les premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché pour les TPE et PME (Avance+ Préfinancement de marchés pour les TPE et PME – Bpifrance)**

Lien : [Avance+ Préfinancement de marchés pour les TPE et PME](#)

Cibles : TPE et PME.

Projets attendus : Préfinancement des contrats domestiques dès la signature de marchés publics ou privés et financement de leurs factures.

Montant : A partir de 100 k€ et dans la limite de 50% maximum du montant de l'autorisation Avance+.

Durée : Pour une durée de 12 mois, renouvelable.

### **Financer son besoin de trésorerie et les premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché pour les start-ups industrielles (Fonds de garantie des start-up industrielles – Bpifrance)**

Lien : [Fonds de garantie des start-up industrielles – A+ SUI et Préfinancement de marchés SUI](#)

Cibles : Start-up industrielles.

Projets attendus : Premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché.

Montant : A partir de 100 k€ et dans la limite de 30% du montant des marchés cédés.

Durée : Pour une durée de 12 mois, renouvelable.

## Les crédits d'impôt

Financer le développement de capacités de production dans 4 filières clés de la transition énergétique : batterie, éolien, panneaux solaires, pompes à chaleur (C3IV ; DGFIP)

Lien : [Puis-je prétendre au Crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte ? \(C3IV\) ?](#)

Cibles : Entreprises qui développent des projets industriels dans quatre filières clés de la transition énergétique :

- les batteries ;
- l'éolien ;
- les panneaux solaires ;
- les pompes à chaleur.

Projets attendus :

- La production d'équipements dédiés à l'une des quatre filières précitées ;
- La production de composants essentiels conçus et utilisés principalement pour la production des équipements définis au point 1 : l'entreprise porteuse du projet devra justifier qu'au moins 50% de son chiffre d'affaires sera réalisé, directement ou indirectement, avec des entreprises exerçant des activités de fabrication d'équipements dans les mêmes secteurs ;
- La production ou la valorisation des matières premières critiques nécessaires à la production des équipements et des composants définis au points précédents (1 et 2). Le plan d'investissement prévoit que la réalisation des activités de production des composants essentiels ou des matières premières critiques permet de répondre, directement ou indirectement, aux exigences techniques des activités de production des équipements et des composants essentiels.

Montant : le taux du crédit d'impôt varie entre 15 et 40% du coût des investissements corporels et incorporels éligibles, en fonction de la taille de l'entreprise et de l'implantation du projet (zone AFR ou non). Le montant du crédit d'impôt est limité à 150 M€ par projet (200 M€ en zone AFR).

## Bénéficiaire d'un accompagnement pour développer son activité industrielle

Disposer d'un soutien pour assurer l'industrialisation des innovations (Diag Amorçage industriel – Bpifrance)

Lien : [Diag Amorçage Industriel](#)

Cibles : Start-up ou PME industrielle française, innovante en phase de première industrialisation ou premier passage à l'échelle.

Projets attendus : Soutien aux startups et PME industrielle dans leur projet d'industrialisation pour évaluer les gains attendus, dimensionner le projet industriel, analyser la chaîne de valeur et améliorer le projet industriel.

Montant : Prise en charge à 80% par Bpifrance du Diag d'une valeur de 10 000€ HT, soit un reste à charge de 2 000€ HT.

Durée : 10 jours de prestation en moyenne, réalisés dans un délai de maximum 6 mois.

## Disposer d'un soutien pour définir sa stratégie d'industrialisation et identifier des opportunités commerciales (Accélérateur Néo Startups Industrielles – Bpifrance)

Lien : [Accélérateur Néo Startups Industrielles](#)

Cibles : Startups industrielles ayant levé au moins 2M€, en phase de première industrialisation ou premier passage à l'échelle, qui veulent dé-risquer cette phase en construisant une stratégie, un modèle organisationnel et une approche commerciale adaptée.

Projets attendus : Programme de 12 mois pour les startups industrielles, visant à accélérer la maturité de l'entreprise sur sa technologie, son industrialisation et son marché.

Montant : Programme d'une valeur de 34 400 € HT financé par Bpifrance et l'UE à hauteur de 62%, soit un reste à charge pour l'entreprise de 13 k€ HT.

## 4. Financer son développement à l'international

### Les garanties publiques

#### Sécuriser le financement de son développement international (Assurance-Export – Bpifrance)

Lien : [Assurance Export](#)

Cibles : Entreprises françaises qui se développent à l'international.

Bpifrance Assurance Export est l'une des filiales de Bpifrance qui accompagne les entreprises françaises dans leur développement à l'international en assurant, entre autres, la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. Les garanties concernent notamment :

- Prospecter à l'international : financer ses dépenses de prospection et s'assurer contre le risque d'échec à l'export (assurance-prospection ; FASEP (voir ci-dessous)) ;
- Sécuriser ses contrats à l'exportation : couvrir les risques encourus à différentes étapes de son contrat d'exportation (assurance du contrat commercial ; assurance de financement de projet ; Cap France Export) ;
- Se protéger en tant que partenaire financier : être couvert en tant que partenaire bancaire français ou étranger accompagnant les exportateurs français ;
- Optimiser sa trésorerie : faciliter l'émission de cautions et la mise en place des crédits de préfinancement nécessaires à la bonne exécution des contrats export :
  - Assurance Cautions Export : offrir à des acheteurs étrangers les garanties nécessaires afin de remporter les contrats export.
  - Assurance Pré-financement Export : disposer de la trésorerie nécessaire à l'exécution des contrats export.
- Se couvrir contre le risque de change : figer le cours de change pour ses opérations de commerce à l'export ;

- Réaliser un projet avec un intérêt stratégique : favoriser le financement des opérations présentant un intérêt stratégique pour l'économie française.
- Sécuriser ses investissements à l'étranger : favoriser les investissements à l'étranger en couvrant les risques politiques.

## Développer son activité à l'international en utilisant les engagements par signature (Garantie Internationale Court Terme – Bpifrance)

Lien : [Garantie Internationale Court Terme](#)

Cibles : TPE ; PME.

Projets attendus : Les concours bancaires couvrent les engagements par signature liés à des marchés à l'exportation (Garantie des Lignes de Cautions Export) et les besoins à l'importation sous conditions (Crédits documentaires Import).

Montant : Le montant maximum des GLCE pouvant être garanti par entreprise et ou groupe d'entreprises est limité au maximum à 1 M€ en montant de cautions ou de ligne de cautions.

## Prêts

### Développer les ventes des entreprises françaises sur les marchés étrangers (crédit export – Bpifrance)

Lien : [Crédit export](#)

Cibles : PME ; ETI.

Projets attendus :

- Le crédit acheteur, crédit directement octroyé par Bpifrance au client étranger d'une entreprise française exportatrice, vise les entreprises françaises exportatrices.
- Le crédit fournisseur, octroyé par l'exportateur à son client, puis racheté à Bpifrance à l'entreprise.

Montant :

- Le crédit acheteur sera compris entre 5 M€ et 25 M€ en prêteur seul et jusqu'à 75 M€ en cofinancement.
- Le crédit fournisseur sera compris entre 1 M€ et 25 M€.

## Aides directes

### Financer des études de faisabilité ou des projets démonstrateurs de technologies vertes et innovantes (Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) – Direction générale du Trésor)

Lien : [Fonds d'étude et d'aide au secteur privé](#)

Cibles : Tous types d'entreprises, et prioritairement les PME et TPE.

Projets attendus : Le FASEP est un dispositif de financement (subvention ou avance remboursable) destiné à lancer des projets portés par des entreprises françaises. Il soutient la réalisation d'études de faisabilité ou de démonstrateurs de technologies vertes et innovantes, au profit d'autorités publiques de pays en développement, avec un double objectif : favoriser l'export et accompagner leur développement.

Montant : De 100 000 à 800 000 € (avec une préférence pour les projets d'un montant inférieur à 500 000 € et qui font l'objet de cofinancements).

## 5. Sécuriser les investissements de ses financeurs privés

### Garanties

**Garantir l'investissement des fonds d'investissement réalisés au capital de TPE/PME françaises (garantie de fonds propres – Bpifrance)**

Lien : [Garantie de Fonds Propres](#)

Cibles : Sociétés de gestion, sociétés d'investissement (amorçage, création, innovation, développement), SIBA.

Projets attendus : Investissements réalisés en capital et quasi-fonds propres dans les startups, TPE et PME françaises non cotées.

Montant : Plafond de risque de 3 M€ par opération et de 6 M€ par participation.

Durée : 10 ans maximum à compter du décaissement de la participation.

**Garantir un prêt destiné à augmenter son besoin en fonds de roulement dans les phases de conception et développement de nouveaux produits ou services (garantie innovation – Bpifrance)**

Lien : [Garantie Innovation](#)

Cibles : TPE et PME ayant un projet d'innovation.

Projets attendus : Prêt bancaire pouvant financer :

- les investissements incorporels ou corporels à faible valeur de gage ;
- le préfinancement des subventions publiques attribuées aux associations de gestion et aux PME des pôles de compétitivité et des grappes d'entreprises ;
- le préfinancement du CIR : crédit moyen terme (24 mois minimum) ;
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement induit par le projet innovant ;
- tout investissement au profit d'une PME innovante répondant à l'un des critères suivants :
  - moins de 7 ans avec un ou plusieurs fonds de capital innovation parmi ses actionnaires ;
  - qualification « entreprise innovante » délivrée par Bpifrance ;
  - aide à l'Innovation Bpifrance accordée dans les 24 derniers mois.

Montant : Quotité Cas général de 60%.

## Fonds propres

### Augmenter le nombre de fonds d'investissement à vocation industrielle (fonds national de venture industriel – Bpifrance)

Lien : [Fonds National de Venture Industriel \(FNVI\) | France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance](#)

Cibles : Le FNVI investit dans des fonds de capital-risque « early stage », nationaux et régionaux, d'une taille comprise principalement entre 80 M€ et 250 M€ et ayant vocation à investir une partie significative de leurs ressources en France. Cette stratégie, avec des tickets d'investissement plus significatifs, vise à financer des entreprises innovantes à des stades plus avancés que l'amorçage.

Projets attendus : Fonds de capital-risque « early stage » d'une taille comprise entre 80 M€ et 250 M€.

Montant : Le FNVI est doté de 350 M€.

## 6. Financer un projet industriel de décarbonation

### Aides directes

#### Financer un projet de déploiement de technologies innovantes destinées à réduire les émissions de GES (Innovation Fund – Commission européenne)

Lien : [Innovation Fund](#)

Cibles : Entreprise européenne clean tech ; premier processus d'industrialisation ou de commercialisation de projets industriels de décarbonation.

Projets attendus : Projets innovants, structurants au niveau européen et ayant un potentiel significatif de réduction des émissions carbone.

Montant : Enveloppe de 5,2 Md€ pour l'année 2026. 100% de subvention ; Peut aller jusqu'à 60% des coûts éligibles (CAPEX+OPEX).

### Les garanties

#### Garantir les projets de décarbonation (Obligation Transition – Etat)

Lien : [Qu'est-ce qu'une obligation transition ?](#)

Cibles : PME et ETI immatriculées en France.

Projets attendus : Dispositif de financement garanti par l'Etat pour financer des projets de décarbonation, favorisant le financement de projets considérés comme peu rentables à court terme et insuffisamment couverts par les offres commerciales des réseaux bancaires.

Montant : L'Etat apporte sa garantie sur une part des obligations transition. Les obligations transition seront placées dans deux fonds gérés par des sociétés de gestion partenaires :

- Un fonds d'alignement d'intérêt qui hébergera 20% des encours qui ne seront pas garantis par l'Etat.

- Un fonds garanti qui conservera 80% des encours. L'Etat apportera sa garantie à hauteur de 100% sur les éventuelles premières pertes dans la limite de 5 Mds€ et jusqu'à un maximum de 30% de l'encours du fonds.

## Faciliter le financement des projets verts des entreprises en transition et encourager la croissance des entreprises offreuse de solutions satisfaisant les critères d'éligibilité des parcours Token Garantie Verte (Garantie Développement Vert – Etat)

Lien : [Garantie Développement Vert](#)

Cibles : Banques.

Projets attendus : Les banques peuvent bénéficier de la garantie développement vert pour financer des entreprises considérées par Bpifrance comme étant en « Entreprise en Transition ». Les projets peuvent porter sur la réalisation de diagnostic, audits, certifications, labellisations, des projets de formation, des projets d'efficacité énergétique dans l'industrie, des projets d'efficacité énergétique des bâtiments, des projets de mobilités propres, etc.

Montant : Bpifrance garantit jusqu'à 80% les organismes finançant les projets en lien avec la Transition Ecologique et Energétique de leurs clients TPE et PME.

Durée : 2 à 15 ans (jusqu'à 18 ans pour les crédit-bail immobilier et certains projets portant sur les énergies renouvelables).

## Les prêts

### Financer le développement d'un projet de transition écologique et énergétique (Prêt vert – Bpifrance)

Lien : [Prêt Vert](#)

Cibles : TPE, PME ou une ETI indépendantes de plus de 3 ans.

Projets attendus : Projets visant à :

- optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits ;
- innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources ;
- favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR.

Montant : Entre 50 k€ et 5 M€.

Durée : 2 à 10 ans.

### Financer un projet d'énergies renouvelables ou dans le secteur de l'environnement (Prêt énergie environnement – Bpifrance)

Lien : [Prêt Energie Environnement](#)

Cibles : Société projet ou SPV (Special Purpose Vehicle) ou Holdco avec SPV en portefeuille.

Projets attendus : Projet dédiés aux filières :

- énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, biomasse, méthanisation, hydroélectricité, géothermie...
- performance et efficacité énergétique : cogénération, réseaux de chaleur, froid, stockage...
- environnement : traitement & valorisation des déchets

Les projets financés sont les suivants :

- période de construction d'actifs EnR (Greenfield)
- refinancement d'actifs EnR (Brownfield)
- financement de Société projet seule ou de portefeuille (en montage HoldCo)

Montant : Au cas par cas.

## Financer les projets de transition écologique et énergétique (Prêt Industrie Verte - Etat)

Lien : [Prêt Industrie Verte](#)

Cibles : PME ; ETI.

Projets attendus : Dépenses immatérielles, matérielles et besoin en fonds de roulement généré par la mise en œuvre de plans d'actions visant à soutenir des projets de transition écologique et énergétique.

Montant : de 500 k€ à 10 M€.

Durée : 8 à 12 ans.

## Les fonds propres

### Financer l'efficacité et la performance énergétique des bâtiments (Banque des Territoires)

Lien : [Financement pour l'efficacité et la performance énergétique des bâtiments](#)

Cibles : Industries engagées dans une démarche de réduction de consommation énergétique et de décarbonation.

Projets attendus : Appui à la réduction de l'empreinte carbone des activités industrielles via la création d'une SVP regroupant un ou plus industriels. Réalisation des travaux d'optimisation énergétique du process industriel via la SPV.

Montant : Investissement minoritaire en fonds propres ou quasi-fonds propres.

**Réalisation : Sircom**  
**Photos : @Getty Images**  
**Février 2026**

→ [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)

X    @DGEntreprises

**#DGEntreprises**